

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 7 juillet 2014

1) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

a) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D’ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES

- salle de gym : fin des travaux dans une quinzaine de jours. L'ensemble des réparations des malfaçons est terminé avec cependant la possibilité d'émettre des réserves lors de la réception des travaux.
- salle des fêtes : installation du système audiovisuel terminé et en fonction ; Formation des agents prévu vendredi prochain à 14 h.
- travaux d'éclairage terrain de foot en cours.

- atelier municipal : les travaux d'extension du bâtiment pourront être faits en régie et clôture du terrain à envisager. Prévoir avant tout un allumage automatique avec détecteur pour la sécurisation des lieux.

b) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAINTE

La commission s'est réunie le 4 juin.

- Réalisation d'un bi couche sur parking supérette, routes de la Poitevinière à la Sensie et la Fretière : la commission propose de réaliser l'ensemble des travaux. Le conseil vote pour. Travaux réalisés par TPF.

- marquage au sol : 2 devis réceptionnés. Le conseil retient le devis de Ouest Signalisation pour un montant de 2218 € HT + 967 € HT pour des panneaux de signalisations chez Signaux Giraud.

Voir avec Agglo2B : pancarte signalant l'entreprise CHUPIN route de Clessé.

Demande de Vival pour matérialiser des emplacements de parking devant la supérette. Attention à la réglementation par rapport aux emplacements handicapés.

- Création d'un passage pour les enfants de l'école pour sortir du jardin sur la route de Val'Héry : le maire demande au conseil de voter : 15 voix pour la démolition d'une partie du mur.
- Balayage voirie : accord du conseil pour un montant de 2047 € HT (4 fois/an)
Réflexion sur un éventuel achat du matériel à étudier.
- Achat d'un 2^{ème} rotofil : coût environ 350 € (sans batterie). Mr GROLLEAU propose de faire chiffrer un devis de matériel avec batterie qui présente l'avantage d'adapter plusieurs matériels différents dessus. Mr BOCHE signale le prix excessif d'une batterie en cas de panne.
- Eclairage rue du Théâtre et rond point rue du commerce : l'entreprise CETP est retenue pour 630 € TTC (rue du théâtre) et 1375 € TTC pour le rond point.
- Ruelle : pan incliné pour accès handicapés : demander l'accord du propriétaire avant la réalisation des travaux en régie.
- Eaux pluviales accès propriété de Mr CHOLOUX à la Priaudière : écoulement à revoir pour évacuation vers la mare (avec l'accord des propriétaires). Voir sur place

c) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES)

Commission réunie le 18 juin. Mme TURPAULT fait le point sur les activités de la commission.

- Rythmes scolaires :

* réunion avec les parents des 2 écoles : 65 familles ont participé. Avis favorable des familles pour la proposition faite par le conseil pour les mardis et vendredis soir. Une rencontre avec le personnel encadrant sera organisée prochainement.

* les inscriptions au trimestre ont été transmises à la mairie : pour le mardi 46 enfants de – de 6 ans et 90 pour les + de 6 ans, idem pour le vendredi à 2 enfants près. Soit 9 personnes pour encadrer voire 10.

* Une réunion a eu lieu avec la directrice des APS et le personnel encadrant. Beaucoup de questions se sont posées qui seront abordées lors de prochaines réunions. 2 associations sont prêtes à participer aux animations (les randonnées chichéennes et l'aéro modélisme).

Rappel : la directrice ne fera pas d'animations sur place mais uniquement de l'encadrement. Elle passera ½ h par jour sur place pour aider le personnel.

A noter que le personnel est déjà employé par la commune et prêt à faire des heures complémentaires (+ 3,5 h par semaine). Une autre partie du personnel sera employée par interim les contrats seront faits par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de St Maixent.

- Conseil des jeunes du 28 juin : 5 jeunes étaient présents. Bilan financier de la ruelle : reste 1498 € pour finir l'achat du vernis et l'éclairage.

Nouveau membre : Chloé ROBIN intègre l'équipe de façon dérogatoire car elle avait été oubliée dans les invitations lors des dernières élections.

Prochaine rencontre le 18 juillet pour pose du vernis.

Inauguration prévue le 13 septembre à 11 h.

Prochaine élection : 23 octobre 2014. Sortant : Myriam Henry et Gabrielle Papin

- Temps de garderie périscolaire le mercredi de 12 h à 12 h 45 prise en charge par l'agglo (sans repas).

d) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Compte rendu de la réunion de la commission du 26 juin.

- Journées du patrimoine : inauguration de la chapelle de la Poraire reportée car les travaux ne seront pas terminés. Faire un avis dans le journal et sur le site internet.

e) COMMUNICATION – INFORMATION :

Compte rendu de la commission du 10 juin.

- Bulletin municipal 2014 distribué (quelques erreurs relevées : date pour un mariage, logo de la pêche notamment)
- Agglo2B : Fond de Péréquation des ressources intercommunales (FPIC) : 15.540 € soit + 5% par rapport à 2013.
- Accord de subvention du FREE pour les panneaux photovoltaïques de la salle de gym : 15.000 € (au lieu de 12.000 € prévus au BP)
- Centre nautique : le bus de l'Agglo passera tous les mardis. Transport gratuit et entrée de la piscine payante à régler sur place.
- Plaquette de présentation du monument aux morts réalisée par des jeunes du collège Supervielle de Bressuire. Travail très intéressant réalisé par des élèves de 3^{ème}.
- Contrôle des archives de la mairie : participation d'une personne de l'agglo2B pour mettre en place un nouveau système. Une convention devra être signée avec l'agglo.
- Délégués communautaires : un courrier du préfet datant du 30 juin 2014 a été transmis en mairie pour informer du passage de 82 à 79 conseillers pour des raisons réglementaires. Un nouveau vote aura lieu au sein de la communauté d'Agglo. Mme TURPEAU désapprouve la manière dont elle a été avertie (par la presse) de la suppression de son poste. Elle considère cette démarche antidémocratique et le fera savoir.
- Site internet : Mme ROBIN Séverine est nommée référente. Mr Serge MERCERON qui gérait les informations du site demande un courrier officialisant la transition.
- Rencontre avec les randonnées chichéennes : courrier du 3 avril 2014. Différents points ont été abordés lors de cette entrevue :
 - Proposition de projection d'un film « Au rythme du Bocage » dans la salle des fêtes
 - Présentation de l'Île Maurice par Mme BOCHE Marlène
 - Demande d'une halte du randonneur à l'arrière de l'église ; Mr le maire précise qu'un tel projet avait été abordé sur le site de la Poraire.
 - Création de voies vertes reliant le bourg à la campagne
 - Entretien de l'allée des 4 bornes : le maire précise que cet entretien n'a jamais été fait par la commune et que le litige en cours doit être réglé avant tout intervention de la commune.
- Vice-présidence de la commission : accord du conseil pour la candidature de Dominique Boussard.
- Horaires de travail du personnel de la voirie : les agents d'entretien propose de travailler 8 h par jour en été et 7 h par jour en hiver. Des jours de récupération seront aménagés le vendredi qui suivra chaque astreinte de week end. Constatant le bon investissement du personnel dans la réalisation du planning avec respect de présence de 3 personnes minimum tous les vendredis, le

conseil approuve la proposition. Le Comité Technique Paritaire du centre de gestion de la FPT devra être saisie pour approbation de son nouvel emploi du temps.

Plusieurs commissions de l'agglo2B ont eu lieu :

- Mr MARY rappelle le rapport de la commission déchets du 26 juin transmis par mail à l'ensemble des conseillers.
- MR CHOLOUX : commission environnement au cours de laquelle le projet éolien de Chiché a été abordé. L'avis de l'Agglo 2B sera émis lors d'une prochaine commission après avoir apporté des précisions.
- Mme ROBIN : Commission politique de la ville et la jeunesse : 2 groupes de travail ont été formés. Mme ROBIN a choisi le groupe Jeunesse.
- Mr GROLLEAU : commission assainissement. Présentation des budgets alloués pour les eaux pluviales et assainissement. Par ailleurs, participation à la réunion SIEDS et constate que l'organisation des assemblées est mauvaise.
- Mme PICHERIT : commission culture : tarifs des bibliothèques, musée communautaire, définition des associations d'intérêt communautaire.
- Mr CHATAIGNER : commission sports : planning d'accès au centre aquatique pour les primaires et tarifs ; associations sportives soutenues par l'agglo : le principe retenu est « association unique » sur le territoire.

2) REGLEMENT INTERIEUR

Le maire donne lecture des points importants.

Les conseillers municipaux acceptent le contenu du règlement.

A noter pour la célébration des mariages : le maire est officier d'état civil et célèbre les mariages, les adjoints par délégation et les conseillers par arrêté (ponctuel) pour leurs enfants après accord du maire.

3) CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Avec leur accord toutes les personnes sont reconduites. Il s'agit de Mrs MERCERON Gabriel, Michel CADU, Christian AUBINEAU, Jean-Yves ROTUREAU, Guy FRADIN et Gonzague De Beauregard.

4) DELIBERATION DE SOUTIEN AU PROJET D'HOPITAL A FAYE L'ABBESSE

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal des discussions qui ont eu lieu au Conseil Communautaire et de l'état d'avancement du dossier de l'hôpital Nord Deux-Sèvres.

Il était convenu, que les Conseils Municipaux soient saisis de cette question importante pour maintenir l'offre de soins des habitants et la préservation d'un maximum d'emplois, sur les différents sites de l'hôpital.

Le secteur hospitalier est en train d'évoluer et le site de Faye l'Abbesse doit tenir compte des nouvelles techniques de soins, entraînant à la fois, une garantie pour les habitants et des économies globales d'investissement et de fonctionnement.

Le site de Faye l'Abbesse a été retenu puisque il se situe au barycentre des populations, permettant ainsi un accès aux urgences, équivalent pour l'ensemble du territoire. Si le projet retenu par le Ministère, ne correspond pas entièrement à celui retenu par le Conseil d'Administration et les Elus, il préserve l'essentiel, à savoir, la pérennité d'un centre hospitalier dans le Nord Deux-Sèvres et donc une assurance pour ses habitants d'une offre de soins satisfaisante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal soutient le projet présenté et souhaite le lancement rapide de la construction du nouveau site de Faye l'Abbesse, appelé à fournir une offre de soins de qualité à l'ensemble de la population du Nord Deux-Sèvres.

5) DELIBERATION PORTANT DESACCORD SUR LE PROJET DE REGROUPEMENT DE LA REGION POITOU CHARENTES AVEC LE CENTRE ET LE LIMOUSIN

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal des discussions qui ont eu lieu au Conseil Communautaire et de l'état d'avancement du dossier de la Réforme Territoriale des Régions.

Il était convenu que les Conseils Municipaux soient saisis de cette question importante de la Réforme Territoriale des Régions. Le principe du non démantèlement des Régions a été adopté. Cependant, il a été annoncé que la réforme tiendrait compte du regroupement des territoires **par bassin de vie**.

Le projet qui consiste à réunir les Régions Poitou- Charentes, Limousin et Centre ne tient pas du tout compte de cette notion de bassin de vie, indispensable au bien-être et aux habitudes des populations. De ce fait, nous n'adhérons pas du tout à ce projet et **considérons que le regroupement de la Région Poitou- Charentes (démantelée ou pas), doit s'effectuer avec la Région Pays de Loire** pour laquelle l'attractivité est naturelle et non pas comme elle nous est proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal soutient le projet présenté et demande au gouvernement de procéder au regroupement de la Région Poitou Charentes avec la Région Pays de Loire.

6) CONVENTION TRIPARTITE POUR L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le conseil émet un avis favorable au projet de convention tripartite pour l'organisation des transports scolaires sur le territoire de l'agglo2B. Cette convention reprend les mêmes modalités que celles précédemment confiées avec le Conseil Général.

7) CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE SIEDS POUR EFFACEMENT DES RESEAUX GRAND'RUE ET RD 177

Dans le cadre du programme des travaux du SIEDS, l'effacement des réseaux « Grand'Rue – RD 177 » sera intégralement pris en charge par le SIEDS, soit 105.618 € HT. Le conseil donne tous pouvoirs au maire à l'effet de signer la convention prévoyant les modalités d'intervention.

8) DEMANDE DE SUBVENTION DETR – AMENDES DE POLICE – CAP 79

Pour le programme de création du rond point la commune déposera un dossier pour la DETR, amendes de police et CAP 79. L' Agglo2B pourra également être sollicitée car Chiché est commune « porte d'entrée » de l'agglo.

9) DELIBERATION DE SOUTIEN AMF

L'association des Maires de France fait part de son inquiétude pour les communes face à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle qu'elles pourraient rencontrées dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017. Les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer. Après avoir pris connaissance de la motion de soutien, le conseil émet un avis favorable.

10) PROPOSITIONS D'UNE LIGNE DE TRESORERIE POUR LE BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Mr le Maire explique au conseil municipal qu'en l'attente du versement des subventions et des retours de TVA, il y a lieu d'ouvrir une ligne de crédit de 50 000 €.

Trois organismes bancaires ont été consultés. Le crédit mutuel a effectué la meilleure offre, à savoir :

- Montant 50 000 €
- Taux : 1,83 %
- Commission de non utilisation : 0,25 %
- Frais de dossier : 150 €

Après délibération, le Conseil municipal décide de retenir l'offre la mieux disante, celle du crédit mutuel selon les conditions énoncées ci-dessus ;

11) MISE A DISPOSITION DU CAR SCOLAIRE POUR LA DESSERTE DES ECOLES VERS LES SERVICES PERISCOLAIRES

La société Brochard ne met plus à notre disposition le car pour le transport périscolaire. Coût actuel 7000 €. Mr BROCHARD propose de vendre le car pour 10.000 €. Une 2^{ème} proposition des Autocars Bertrand pour une location : environ 10.000 € à l'année tout compris. Le maire propose un achat du car Brochard sous réserve du passage aux mines. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

12) DEVIS POUR CREATION D'UN OSSUAIRE

2 devis pour la création d'un ossuaire ont été demandés : l'entreprise GABARD est retenue pour 1062 €.

13) AVENANT AU MARCHE DU LOTISSEMENT DU PINIER 3

Mr le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait émis un avis favorable à l'attribution des lots aux entreprises ROY TP pour le lot 1 et PVE pour le lot 2. Dans les actes d'engagement signés avec ces deux sociétés la fin des travaux avait été prévue pour fin décembre 2013. La pluviométrie de l'automne et de l'hiver n'a pas permis leur réalisation dans le délai imparti. Il convient donc de le modifier. Il est proposé de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2014. Le Conseil municipal :

- accepte le marché de travaux signé avec les entreprises ROY TP et PVE jusqu'au 31 décembre 2014 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants avec ces deux sociétés.

14) DELIBERATION POUR VERSEMENT SUBVENTION AU BUDGET ENERGIE

Mr le Maire explique au conseil municipal qu'il a été prévu au budget primitif 90 000,00 € pour couvrir les besoins de financement des installations photovoltaïques sur le budget correspondant. La Trésorerie demande que ces inscriptions budgétaires soient confortées par une délibération autorisant Monsieur le Maire à effectuer les opérations nécessaires. Après délibération, les membres autorisent Monsieur le Maire à effectuer les opérations nécessaires, à hauteur de 90 000,00 € maximum du budget principal vers celui du photovoltaïque au 1314.

15) DM N° 1 DU BUDGET GENERAL

Mr le Maire explique au conseil qu'il y a lieu d'effectuer les modifications suivantes sur le budget principal :

INVESTISSEMENT DEPENSES : le montant des frais d'études concernant le rond point de la RN 149 est à augmenter de 9 500,00 €

16) DM N°2 DU BUDGET ENERGIE

Mr le Maire explique au conseil que suite à l'avenant au marché photovoltaïque de la salle de gymnastique signé avec l'entreprise FRADIN BRETTON et suite à la décision d'avoir une ligne de trésorerie dans l'attente du versement des subventions accordées et du retour TVA, les frais de dossier et les intérêts sont à inscrire au budget. Il y a donc lieu d'effectuer la modification suivante pour prendre en compte les prestations complémentaires :

INVESTISSEMENT RECETTES : + 3.000 €

INVESTISSEMENT DEPENSES : + 3.000 €

FONCTIONNEMENT RECETTES : + 1.150 € (subvention d'exploitation)

FONCTIONNEMENT DEPENSES : + 1.150 € (intérêts ligne de trésorerie)

17) CHOIX DU FOURNISSEUR INFORMATIQUE

Mr RAMBAULT présente la consultation réalisée auprès de différents fournisseurs et propose au conseil de retenir l'offre de TEB Bureautique d'un montant de 3809 € TTC (la moins disante). Le conseil approuve la proposition et donne pouvoirs au maire à l'effet de passer la commande.

18) QUESTIONS DIVERSES

- Ouverture du bureau de poste de 14 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h, soit 2,5 h de plus par semaine. Fermeture été du 11 au 16 août.
- Droits de place pour les M'lons d'Alfred : accord du conseil pour cet été.
- Location de la salle des fêtes pour le 31 décembre 2015 par l'association « Danse musette du Bocage ». Accord du conseil avec respects des règles de fermeture.
- Demande de location de la salle de sports pour une professionnelle de danse moyennant le paiement d'une location de 15 € de l'heure : 7 abstentions et 12 pour.
- Communication du nouveau bureau du basket clubs du bocage.
- Demande de subvention des restos du cœur : décision à revoir lors du vote des subventions. Proposition de Mme ROBIN pour organiser une manifestation dont les bénéfices iraient aux Restos du Cœur. A voir en commission animation.
- Demande d'utilisation de la salle de poterie et salle de sports pour le centre aéré cet été. Accord du conseil.